

## **Acquisition du bar épicerie tabac de la commune**

Le conseil municipal s'est réuni le 24 janvier 2020 sous la présidence du maire, André Ferrand.

**Acquisition du bar tabac épicerie** : La commune envisage de faire l'acquisition aux enchères publiques du fonds de commerce « l'entre 2 » situé 4 place de la calade, dans le cadre d'une liquidation judiciaire simplifiée.

Cette vente aura lieu le mercredi 29 janvier 2020 à 10h00 ;

Pour ce faire, le conseil décide un budget maximum de 30 000,00 euros.

**Afin de finaliser l'aménagement de l'Espace Marron à St Alban d'Ay – Rue de l'église (AK82)** : Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Régional Auvergne – Rhône Alpes.

**Modification des statuts du Syndicat Mixte des Inforoutes** : Suite à la demande des inforoutes le conseil donne un avis favorable pour la modification de leurs statuts.

**Subvention exceptionnelle aux communes sinistrées – Séisme du 11 novembre 2019** : Désireuse d'apporter son aide, la commune a décidé d'allouer une subvention exceptionnelle aux communes sinistrées par ce séisme, mais tient cependant à préciser la répartition :

- 200,00 € allouée à la commune du Teil,
- 200,00 € allouée à la commune de St Montan,
- 200,00 € allouée à la commune de St Thomé.

**Contrat d'association – Ecole Privée St Roch** : La commune est tenue d'assumer le fonctionnement des classes sous contrat de l'école privée dans les mêmes conditions que pour les élèves de l'école publique. L'aide pour 2020 sera de 24 020.98€.

**Conseil Départemental – Dispositif Pass Territoires** : Le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche a décidé de mettre à disposition gratuitement du mobilier vélo à destination des collectivités : 2 abris collectifs ouverts seront commandés.

### **Divers :**

Nicole Deloche fait le compte-rendu succinct du dernier conseil d'école du Petit Prince.

Un contrôle de la chaudière de la salle polyvalente a été réalisé par les Ets Grenier.